

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 15/10/2024 - 5000 - 2000 B 00118 - 430 458 893 - A 2 C

1

BILAN - ACTIF

B 5000
DGFIP N° 2050 - SD 2024Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A2C</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>5 rue jean rostand 81000 ALBI</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>43045889300020</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/03/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG	3 452	
		AH	AI	3 452	
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS	25 136	4 057
		AT	AU	270 353	10 272
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT		
		CU	CV	7 605	7 605
		BB	BC		
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI	37	37
TOTAL (II)		BJ	BK	298 941	21 971
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM	13 752	94 110
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CRÉANCES	BV	BW		
		BX	BY	175 643	175 643
		BZ	CA	64 997	64 997
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
		CF	CG	778 230	778 230
		CH	CI	1 567	1 567
Comptes de régularisation	CJ	CK	13 752	1 114 547	
	CW				
	CM				
	CN				
	CO	1A	312 693	1 136 518	
	TOTAL GENERAL (I à VI)				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A2C		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	624 000	
	Report à nouveau			DH	545	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	265 961	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	899 306	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	82 601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	94 967	
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 341	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	317	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	31 987	
TOTAL (IV)			EC	237 212		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 136 518		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	237 212	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL A2C										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				2				3					
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								CZ				D8				D9					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								KD				KE				KF					
		TOTAL I								3 452													
CORPORELLES		Terrains								KG				KH				KI					
		Constructions		Sur sol propre		[Dont Composants]		L9		KJ				KK				KL					
				Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1		KM				KN				KO					
				Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants]		M2		KP				KQ				KR					
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3		KS				KT				KU					
				Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV				KW				KX							
				Matériel de transport *				KY				KZ				LA							
				Matériel de bureau et mobilier informatique				LB				LC				LD							
				Emballages récupérables et divers *				LE				LF				LG							
				Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ			
				Avances et acomptes								LK				LL				LM			
				TOTAL III								LN				LO				LP			
				337 484								337 484				337 484				668			
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T			
Autres participations								8U				8V				8W							
Autres titres immobilisés								1P				1R				1S							
Prêts et autres immobilisations financières								1T				1U				1V							
TOTAL IV								LQ				LR				LS							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG				ØH				ØJ					
		348 578								348 578				348 578				668					
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
										1				2				3					
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								IN				CØ				DØ					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								IO				LV				LW					
		TOTAL I												3 452									
		TOTAL II																					
CORPORELLES		Terrains								IP				LX				LY					
		Constructions		Sur sol propre				IQ		MA				MB				MC					
				Sur sol d'autrui				IR				MD				ME							
				Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS				MG				MH							
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ				MK							
				Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU				MM				MN							
				Matériel de transport				IV				MP				MQ							
				Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS				MT							
				Emballages récupérables et divers *				IX				MV				MW							
				Immobilisations corporelles en cours								MY				MZ				NA			
				Avances et acomptes								NC				ND				NE			
				TOTAL III								IV				NG				NH			
				28 334								28 334				28 334				309 818			
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								IZ				ØU				M7			
Autres participations								IØ				ØX				ØY							
Autres titres immobilisés								1I				2B				2C							
Prêts et autres immobilisations financières								12				2E				2F							
TOTAL IV								13				NJ				NK							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14				ØK				ØL					
														28 334				320 912					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A2C					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/03/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A2C										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 452	PF		PG		PH	3 452		
TOTAL I		RK	3 452	RM		RN		RO	3 452		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 240	QA	2 169	QB	10 273	QC	25 136		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	117 396	QE	7 035	QF		QG	124 431		
	Matériel de transport	QH	135 887	QI	2 787	QJ	18 061	QK	120 614		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 183	QM	125	QN		QO	25 308		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	311 707	QV	12 116	QW	28 334	QX	295 489		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	315 159	ØP	12 116	ØQ	28 334	ØR	298 941		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		SARL A2C				Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	13 752	6R		6S	13 752	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY	13 752	TZ		UA	13 752	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB	13 752	UC		UD	13 752	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	13 752	UF				
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A2C										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	37	UV		UW	37		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	175 643		175 643				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 340		7 340				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	3 302		3 302				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	54 355		54 355				
	Charges constatées d'avance			VS	1 567		1 567				
	TOTAUX			VT	242 244	VU	242 207	VV	37		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	94 967		94 967						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 583		5 583						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 895		20 895					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	863		863					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	82 601		82 601						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	317		317						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	31 987		31 987						
TOTAUX		VY	237 212	VZ	237 212						
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

« A 2 C »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros

Siège social : ALBI (Tarn)
5, Rue Jean Rostand
Zone d'Activité du Val de Caussels

R.C.S. ALBI 430 458 893
S.I.R.E.T. 430 458 893 00020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 SEPTEMBRE 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2024

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SIX CENTS D'EURO (265 960,86 €) que je propose d'affecter comme suit avec le report à nouveau créditeur :

- Bénéfice de l'exercice.....	265 960,86 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau.....	545,06 €

Formant un bénéfice distribuable de.....	266 505,92 €
- A titre de dividende aux associés.....	266 000,00 €

Soit un montant brut de TROIS CENT TRENTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS D'EURO (332,50 €) pour chacune des huit cents (800) parts composant le capital social, avant retenue pour l'associé personne physique du prélèvement forfaitaire non libératoire et des prélèvements sociaux.

- Le solde au compte « Report à Nouveau ».....	505,92 €
--	----------

Ce dividende serait mis en paiement à l'issue de l'assemblée.

64

Je précise aux associés que :

- sur ce dividende brut versé à l'associé personne physique, il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % sauf dispense, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %. Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu,
- sur ce dividende brut versé à la société associée donnera lieu à une imposition d'une quote-part forfaitaire de frais et charges puisqu'il constitue pour la société associée des produits de filiales et qu'elle est une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés.

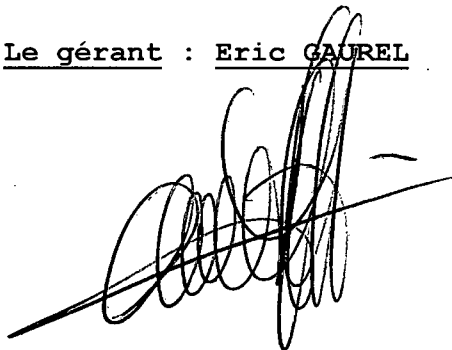
En outre, je rappelle aux associés, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2021	600 €	0	159 400 € (*)
31 mars 2022	450 €	0	119 550 €
31 mars 2023	1 237 €	0	328 763 €

(*) dont 1 600 € prélevés sur les réserves facultatives.

« Pour extrait du rapport de gestion certifié conforme »

Le gérant : Eric GAUREL



« A 2 C »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros

Siège social : ALBI (Tarn)
5, Rue Jean Rostand
Zone d'Activité du Val de Caussels

R.C.S. ALBI 430 458 893
S.I.R.E.T. 430 458 893 00020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 SEPTEMBRE 2024

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2024

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SIX CENTS D'EURO (265 960,86 €) avec le report à nouveau créditeur :

- Bénéfice de l'exercice.....	265 960,86 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau.....	545,06 €

Formant un bénéfice distribuable de.....	266 505,92 €
- A titre de dividende aux associés.....	266 000,00 €

Soit un montant brut de TROIS CENT TRENTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS D'EURO (332,50 €) pour chacune des huit cents (800) parts composant le capital social, avant retenue pour l'associé personne physique du prélèvement forfaitaire non libératoire et des prélèvements sociaux.

- Le solde au compte « Report à Nouveau ».....	505,92 €
--	----------

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée.

Eg

La collectivité des associés prend acte que :

- sur ce dividende brut versé à l'associé personne physique, il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % sauf dispense, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %. Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu,
- sur ce dividende brut versé à la société associée donnera lieu à une imposition d'une quote-part forfaitaire de frais et charges puisqu'il constitue pour la société associée des produits de filiales et qu'elle est une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés.

En outre, la collectivité des associés rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2021	600 €	0	159 400 € (*)
31 mars 2022	450 €	0	119 550 €
31 mars 2023	1 237 €	0	328 763 €

(*) dont 1 600 € prélevés sur les réserves facultatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Pour extrait certifié conforme »

Le gérant : Eric GAUREL

